

PROCES-VERBAL
du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de
SEMECOURT

Séance du 29 mars 2023 à 18 heures 30

Présents :	FAFET Jean-Jacques, FALZONE Vincenzo, HENRY Frédéric, LABOURE Jacky, LEFRANC Magali, MARTIN Martine, MIGEON Anne-Marie, PIERGIORGI Emmanuelle, PIRES Jérôme, THIRY Benoît, TOLU Marie, MASSON Roland
Absents excusés :	PLOUZNIKOFF Serge
Absents non excusés :	néant
Procurations :	PLOUZNIKOFF Serge a donné procuration à MIGEON Anne-Marie
Secrétaire de séance	LEFRANC Magali
Convocations du :	22 mars 2023

N°09/2023 – COMPTE DE GESTION 2022

Il doit concorder avec le compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents.

DECLARE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VOTE : Pour 12 – Contre 0 – Abstention 1

N°10/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire explique que par différence avec le Budget primitif qui est un document prévisionnel, le compte administratif est établi à la clôture de l'exercice et contient des résultats permettant de connaître les réalisations, tant en recette qu'en dépense, effectuées par l'ordonnateur.

Madame le Maire ne prend pas part au vote, la présidence étant confiée à l'Adjointe Déléguée aux finances.

Réuni sous la présidence de LEFRANC Magali et après présentation des documents budgétaires de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

◆ Dépenses réalisées :	1 135 214,79 €
◆ Recettes réalisées :	1 603 571,89 €
◆ Excédent reporté 2021 :	2 295 484,43 €
◆ Résultat fonctionnement 2022 :	468 357,10 € (Excédent)
◆ Résultats cumulés à affecter	2 763 841,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

◆ Dépenses réalisées :	246 739,34 €
◆ Recettes réalisées :	506 269,61 €
◆ Déficit reporté 2021 :	338 772,01 €
◆ Résultat investissement 2022 :	259 530,27 € (Excédent)
◆ Résultats cumulés à affecter :	-79 241,74 €

VU l'avis favorable de la commission finance en date du 17 mars 2023

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 de la Commune
- **DECIDE** d'affecter au BP 2023 les résultats de la manière suivante :

- Au compte 002 (FR) l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 2 295 484,43 €
- Au compte 001 (ID) le solde d'exécution négatif d'un montant de 79 241,74 €
- Au compte 1068 (IR) l'affectation du besoin de financement d'un montant de 79 241,74 €

Madame le Maire rejoint l'Assemblée.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 1

N°11/2023 – VOTE DES TAUX LOCAUX 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour 2023.

FONCIER BATI	22,19 %
FONCIER NON BATI	45,68 %
HABITATION	6,78 %

N°12/2023 – BUDGET PRIMITIF 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2023 équilibré en dépenses et en recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 963 295,79 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 228 837,53 €

VOTE : Pour 12 – Contre 0 – Abstention 1

N°13/2023 – SUBVENTIONS 2023

Après avoir délibéré, Le conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

- **DECIDE** les montants des subventions à verser aux associations pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
AS Les Coteaux	5 240 €
Athlétic Club Semécourt Loisirs	1 000 €
Judo-Club – Semécourt	710 €
Domino – Semécourt	2 940 €
Bougeons Tous – Semécourt	3 120 €
Conseil de Fabrique – Semécourt	800 €
Association Lever de Rideau - Semécourt	1 400 €
Pétanque Club de Fèves	820 €
Boxe Française Semécourt	880 €
Donneurs de sang – Maizières-les-Metz	250 €
Croix-Rouge – Hagondange	200 €
APEI Vallée de l'Orne	1 200 €
La Pédiatrie Enchantée	200 €
Une rose, un espoir	200 €
Pompiers – Maizières-lès-Metz	400 €
Cheval Bonheur – Woippy	200 €
Fédération A. Maginot GR123 Marange-Silvange	200 €
Secouriste Actifs – Maizières-Lès-Metz	200 €
Fête de la Musique (organisateur)	800 €

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 2

N°14/2023 – DEMANDE DE SUBVENTION – CREATION DUN PREAU OUVERT ET RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE JEAN MORETTE

La commune souhaiterait construire un préau ouvert et rénover les sanitaires de son école située 6 place Curie.

Le préau fermé entre les sanitaires et les classes sert aujourd'hui de salle d'activités et est trop chaud en été du fait des grandes vitres qui le bordent de chaque côté. Le futur préau viendra l'ombrager en extension et offrira aux enfants un espace récréatif abrité en extérieur.

Les sanitaires sont quant à eux mal adaptés, notamment ceux pour les filles, qui sont sous- dimensionnés. Leur refonte oblige à repenser les deux espaces sanitaires filles/garçons dans leur intégralité. Les travaux vont ainsi permettre de passer de deux sanitaires pour filles (dont un PMR) à quatre (avec une cabine PMR supplémentaire) et d'avoir trois sanitaires pour garçons avec trois urinoirs.

ID Architecture, MOE sur l'opération, a remis un estimatif à jour lors de la rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Tableau de financement prévisionnel (base DCE, en € HT) :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>

AMO	1 250,00 €	ETAT DETR DSIL	40,0%	152 210,00 €
CT+SPS	3 930,00 €	CD57 AMBITION MOSELLE	30,0%	114 158,00 €
DDAT	1 095,00 €			
MOE	37 250,00 €			
TRAVAUX (Total avec PSE)	337 001,00 €	Reste à charge	30,0%	114 158,00 €
TOTAL en € HT	380 526,00 €	TOTAL en € HT	100,0%	380 526,00 €

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- **AUTORISE** la Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** la Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- **AUTORISE** la Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

N°15/2023 – PROJET D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE METHANISATION : SOCIETE SAS VRY BIO ENERGIES A VRY

Madame le Maire explique à l'assemblée que par courrier du 16 février 2023, la Préfecture de la Moselle nous informe que la société SAS VRY BIO ENERGIES a déposé un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour son projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de VRY, à environ 500m du croisement entre la RD71 et la RD3.

Le dossier est déclaré recevable et est soumis à la consultation du public du 6 mars au 3 avril 2023.

La préfecture demande l'avis du Conseil Municipal, en effet la commune de Semécourt est concernée pour l'épandage du digestat.

L'unité de méthanisation de SAS VRY BIO ENERGIES, prévoit de traiter essentiellement les matières premières suivantes : fumier bovin, lisier bovin, ensilages maïs/seigle, menue paille/issues de céréales, Cives graminées, ensilages d'herbes.

L'installation de méthanisation est susceptible d'utiliser éventuellement d'autres matières premières entrant dans la liste exhaustive des installations sous la rubrique 278-1 ; conformément à la réglementation ICPE 2781-1, seules les matières végétales brutes, des effluents d'élevage, des matières stercoraires, du lactosérum et des déchets végétaux d'industries agroalimentaires pourront être acceptés sur le site.

Le tonnage total traité après projet sera au maximum de 35 000 tonnes par an soit 96 tonnes par jour.

Vu l'arrêté préfectoral DCAT/BEPE/n°2023-32,

Vu le dossier de demande d'enregistrement,

Le conseil municipal, après délibération rend un avis favorable à ce projet d'exploitation de méthanisation sur le territoire de la commune de Vry.

VOTE : Pour 12 – Contre 1 – Abstention 0

Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 19h00

Le Maire,
M. MARTIN



Le Secrétaire de séance
M. LEFRANC